



Grenville•sur•la•Rouge

*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, le 12 juin 2018 – Hier, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge s’est vue signifier une poursuite de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie Canada Carbon inc., une compagnie minière de Vancouver (C.-B.).

Le conseil de la Municipalité déplore cette approche de Canada Carbon qui, pour son propre profit, remet en cause les objectifs de protection de l’intérêt public préconisés par la Municipalité. Le conseil municipal élu de la Municipalité agit dans l’intérêt de ses citoyens et n’accepte pas d’être menacé ni muselé par des stratégies dont l’objet est de contrer la participation publique.

Il est fondamental que la liberté de parole et d’action des citoyens de la Municipalité puisse s’exprimer sainement à travers l’exercice des pouvoirs prévus par la législation. La Municipalité encourage une saine participation de l’ensemble de ses citoyens, qu’ils soient des individus ou des personnes morales. L’acceptabilité sociale est un enjeu cher au conseil municipal et le dialogue constitue une voie à favoriser en toutes circonstances.

De plus, le conseil déplore vivement que Canada Carbon multiplie les recours devant les différentes instances judiciaires et administratives afin de contrer la voix du conseil municipal. En date d’aujourd’hui, la CPTAQ a annoncé son intention de contester la demande de Canada Carbon et la déclarer irrecevable. La cause sera entendue le 5 septembre.

La Municipalité entend faire valoir ses droits devant les tribunaux en temps opportun et se défendre vigoureusement.

Nous ne ferons aucun autre commentaire dans le contexte des procédures déposées.

- 30 -

Source :

Tom Arnold, maire Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge
QC J0V 1B0
Téléphone : 819-242-8762
Courriel : tarnold@gslr.ca